



## TARIFICATION APPLIQUEE POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2019/2020

TARIFS POUR L'ANNEE 2019-2020																																																	
<p><b>CANTINE</b> Le temps de restauration fonctionne en période scolaire tous les jours du lundi au vendredi de 12h00 à 13h20</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4,60 € pour les enfants inscrits régulièrement</li> </ul>																																																
<p><b>GARDERIE / ÉTUDE DIRIGÉE</b> La garderie fonctionne en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis aux horaires suivants :</p> <p><b>Le Matin de 7h30 à 8h50</b> <b>Le Soir de 16h30 à 18h45</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,90 € pour la tranche horaire de 7h30 à 8h50.</li> <li>• 2,90 € pour la tranche horaire de 16h30 à 18h45.</li> </ul> <p><b>Ce tarif sera appliqué pour une inscription à l'année soit tous les jours, soit les mêmes jours toute l'année</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3,90 € par tranche horaire pour une inscription occasionnelle.</li> <li>• 1,50 € de 16h45 à 17h45 pour les enfants restant à l'étude dirigée.</li> <li>• 1,50 € de 17h45 à 18h45 pour les enfants restant en garderie jusqu'à 18h45 après l'étude dirigée.</li> <li>• Forfait de 10 € par enfant pour tout dépassement de garderie après 18h45.</li> <li>• Les enfants auront la possibilité de prendre une collation entre 7h45 et 8h15.</li> <li>• Pour l'accueil du soir, les parents doivent fournir le goûter.</li> </ul>																																																
<p><b>DÉLAIS DE RÉSERVATION NON RESPECTÉS</b></p>	<p>Suite à de nombreux manquements, certaines dispositions sont modifiées afin d'appliquer une tarification plus forte si les délais de réservation ne sont pas respectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prix du repas : 7 €</b></li> <li>• <b>Service de garderie (matin - soir) : 5 €</b></li> </ul>																																																
<p><b>A.L.S.H. MERCREDI</b> (Uniquement en période scolaire)</p> <p><b>Les enfants sont accueillis de 7h30 jusqu'à 18h45.</b></p> <p><i>Pour des raisons d'organisation des activités, les enfants pourront arrivés le matin entre 7h30 et 9h00 et ne pourront pas être récupérés par les parents le soir avant 17h00 (sauf en cas de nécessité dûment justifié)</i></p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Tarifs du mercredi</th> </tr> <tr> <th colspan="4">Le repas de cantine est à ajouter</th> </tr> <tr> <th>Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition</th> <th>1 enfant</th> <th>2 enfants</th> <th>3 enfants et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>de 0 à 17 000 €</td> <td>4,00 €</td> <td>3,90 €</td> <td>3,50 €</td> </tr> <tr> <td>de 17 001 € à 24 000 €</td> <td>7,70 €</td> <td>6,60 €</td> <td>5,30 €</td> </tr> <tr> <td>de 24 001 € à 30 000 €</td> <td>9,70 €</td> <td>8,90 €</td> <td>7,90 €</td> </tr> <tr> <td>de 30 001 € à 35 000 €</td> <td>12,40 €</td> <td>10,80 €</td> <td>9,50 €</td> </tr> <tr> <td>de 35 001 € à 46 000 €</td> <td>14,80 €</td> <td>13,40 €</td> <td>12,40 €</td> </tr> <tr> <td>de 46 001 € à 69 000 €</td> <td>20,10 €</td> <td>18,50 €</td> <td>17,20 €</td> </tr> <tr> <td>plus de 69 000 €</td> <td>25,00 €</td> <td>23,60 €</td> <td>22,00 €</td> </tr> <tr> <td>Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention</td> <td>16,00 €</td> <td>16,00 €</td> <td>16,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant</td> <td>36,20 €</td> <td>36,20 €</td> <td>36,20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Ces tarifs incluent la journée de garderie et le goûter</b></p> <p><b>Dans le cas où l'usager ne souhaite pas justifier de sa situation, le tarif du groupe le plus élevé s'applique.</b></p>	Tarifs du mercredi				Le repas de cantine est à ajouter				Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	de 0 à 17 000 €	4,00 €	3,90 €	3,50 €	de 17 001 € à 24 000 €	7,70 €	6,60 €	5,30 €	de 24 001 € à 30 000 €	9,70 €	8,90 €	7,90 €	de 30 001 € à 35 000 €	12,40 €	10,80 €	9,50 €	de 35 001 € à 46 000 €	14,80 €	13,40 €	12,40 €	de 46 001 € à 69 000 €	20,10 €	18,50 €	17,20 €	plus de 69 000 €	25,00 €	23,60 €	22,00 €	Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention	16,00 €	16,00 €	16,00 €	Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant	36,20 €	36,20 €	36,20 €
Tarifs du mercredi																																																	
Le repas de cantine est à ajouter																																																	
Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus																																														
de 0 à 17 000 €	4,00 €	3,90 €	3,50 €																																														
de 17 001 € à 24 000 €	7,70 €	6,60 €	5,30 €																																														
de 24 001 € à 30 000 €	9,70 €	8,90 €	7,90 €																																														
de 30 001 € à 35 000 €	12,40 €	10,80 €	9,50 €																																														
de 35 001 € à 46 000 €	14,80 €	13,40 €	12,40 €																																														
de 46 001 € à 69 000 €	20,10 €	18,50 €	17,20 €																																														
plus de 69 000 €	25,00 €	23,60 €	22,00 €																																														
Complément de prise en charge par les communes extérieures sans convention	16,00 €	16,00 €	16,00 €																																														
Tarif sans participation de la commune de résidence de l'enfant	36,20 €	36,20 €	36,20 €																																														

